

L'ÉCOLE N'EST PAS UN OUTIL DE RECENSEMENT DES PRATIQUES RELIGIEUSES DE SES ÉLÈVES

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 22 MAI 2023

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) a pris connaissance des articles de presse faisant état de la demande faite par des policiers, à une centaine d'établissements scolaires de la région toulousaine, d'indiquer le taux d'absentéisme de leurs élèves le 21 avril 2023, date de la fête musulmane de l'Aïd-el-Fitr marquant la fin du ramadan.

Cette demande est scandaleuse dans la mesure où elle vise à s'enquérir des pratiques religieuses d'élèves en instrumentalisant l'Education nationale, le personnel administratif des établissements et les enseignants eux-mêmes qui se retrouvent dans une situation où on leur enjoint de se faire le relai d'une information concernant leurs élèves alors même qu'ils ont pour mission d'enseigner les principes de laïcité et d'égalité incompatibles avec cette remontée d'information.

Vérifier le taux d'absentéisme d'élèves un jour de fête religieuse spécifiquement musulmane dénote la volonté des pouvoirs publics d'appliquer une règle spécifique à une pratique ou une croyance religieuse parmi toutes autres pratiques, croyances ou non croyances.

L'école ne saurait être l'outil du recensement des pratiques et des croyances de ses élèves.

La LDH exige que la lumière soit faite sur l'origine de cette enquête et est inquiète de telles dérives qui s'inscrivent dans une multitude de pratiques insidieuses visant spécifiquement les personnes à raison de leur croyance et de leur pratique de l'islam.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

